Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

Monsieur Guy Parmelin

Conseiller fédéral

Palais fédéral Est

3003 Berne

**Notre réf.** SB/DJ

**Votre réf.**

**Date**

**Projet de loi sur la Haute école fédérale en formation professionnelle (loi sur la HEFP) : ouverture de la procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La correspondance du Chef du Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche (DEFR) du 7 décembre 2018 concernant l’objet cité en référence nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Nous vous remercions de nous avoir consultés, et, après un examen approfondi, nous vous communiquons ci-après, la prise de position du Gouvernement valaisan.

Nous adhérons au projet de loi sur la Haute école fédérale en formation professionnelle. En effet, la transformation de l’Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP en Haute école fédérale en formation professionnelle doit être saluée. Sous cette nouvelle forme, cette école, faisant partie intégrante du domaine suisse des hautes écoles, sera soumise à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) du 30 septembre 2011.

Le futur mandat de prestations dévolu à la Haute école fédérale en formation professionnelle, qui comprend la formation, la formation continue la recherche appliquée et les services, suscite également notre approbation. Nous soulignons la coopération étroite de la future institution avec les organisations du monde du travail et avec les hautes écoles pédagogiques.

Si ce nouvel établissement aura son siège à Berne, l’implantation régionale nous semble primordiale. Aujourd’hui, le Valais entretient des relations privilégiées avec l’IFFP. Les antennes régionales décentralisées en Suisse romande et italienne doivent être renforcées afin de tenir compte des différences culturelles et de répondre aux besoins du terrain.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d’agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l’expression de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La Présidente Le Chancelier

Esther Waeber Kalbermatten Philipp Spörri

[christina.baumann@sbfi.admin.ch](mailto:christina.baumann@sbfi.admin.ch)